

Association de Sauvegarde de l'Environnement de la Vallée du Gardon

Siège Social : 272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze

Bulletin d'information n°14

(Septembre 2019)

Transformer Anduze en banlieue commerciale d'Ales,

Est-ce bien ce que nous voulons ?

C'est pourtant ce qui est inscrit dans le projet de révision du PLU.

L'annulation du projet de parking de 500 places situé dans l'Espace Naturel Sensible, en bordure du Gardon ne règle pas tout, la révision du Plan Local d'Urbanisme d'Anduze montre que les questions d'environnement restent préoccupantes pour notre commune.

Un 1^{er} Rapport de présentation intitulé document de travail (version février 2019) affichait pourtant des objectifs écologiques et ses conclusions (peu précises) auraient pu sembler rassurantes. Mais le dossier mis en ligne par la mairie en mars 2019 intitulé cette fois Plan Local d'Urbanisme d'Anduze Révision n°1 confirme nos inquiétudes. Ce document reprend pour l'essentiel les dispositions que nous contestons depuis le début, ***notamment le passage de 84 ha anciennement zones naturelles ou agricoles en zones urbaines ou à urbaniser. Nous considérons que cela n'est pas acceptable si nous voulons préserver le site remarquable d'Anduze et l'attractivité de son Centre-ville***

Les objectifs inscrits dans le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable) sont : (première étape du Plan Local d'Urbanisme (PLU) définissant les objectifs de la commune)

- **1° Restructurer le secteur de Labahou :** " Les disponibilités foncières permettent de restructurer cet espace pour lui conférer un véritable statut urbain."

- **2° Densifier fortement ce secteur :** "La politique de densification de la municipalité se fonde sur son choix de prioriser les interventions (3) dans les secteurs stratégiques de la Gare et de Labahou. Ces deux secteurs doivent produire des formes urbaines compactes et denses (minimum 25 logements à l'hectare)." (3) Opérations immobilières contrôlées par la Mairie sans règles d'urbanisme précises dans certaines zones

- **3° Planter de nouvelles surfaces commerciales :** "Le P.L.U. doit privilégier la création de zones vouées aux activités commerciales, au lieu-dit Labahou, en continuité avec les zones d'activités existantes. Ces zones devront correspondre au périmètre de la ZACOM"

Ces objectifs correspondent précisément aux plans d'Ales Agglomération qui prévoit de créer un « **espace périurbain sud de la grande agglomération** » qui engloberait St Jean du Pin, Générargues et Anduze. Ces plans prévoient également la création d'une nouvelle zone commerciale à Anduze.

A la lecture des différents documents diffusés, parfois peu cohérents entre eux, nous pensons que la révision du PLU d'Anduze appliquera de façon pure et simple des directives d'Ales sans se poser de question quant aux répercussions sur l'environnement et la qualité de vie des anduziens (trafic routier, désertification du centre-ville, perte d'identité, atteinte à l'environnement) Toutes ces questions constituent pourtant un enjeu majeur pour les années à venir

Le préfet vient de suspendre la procédure de révision du PLU d'Anduze qui ne reprendra qu'après les élections municipales. **Anduze dispose donc encore des moyens pour faire valoir sa spécificité et défendre son environnement.** Ces questions devront être au cœur des débats à venir afin de nous éclairer sur les intentions des différents candidats. Il s'agit en effet de l'avenir d'Anduze et de notre cadre de vie.